

**PROJET D'ALLOCATION – PRESIDENT MARCOZ – 32^{ème}
CONFÉRENCE DES NOTAIRES EUROPÉENS –
SALZBOURG, 29 AVRIL 2022**

Madame la Ministre fédérale de la Justice,
Monsieur le Gouverneur du Land de Salzbourg,
Monsieur le Président du Conseil National du Notariat
autrichien,
Monsieur le Président de l'Académie Notariale Autrichienne,
Chères consœurs, chers confrères,
Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord d'adresser mes plus sincères remerciements au Conseil National du Notariat autrichien pour m'avoir invité aujourd'hui à m'exprimer à cette tribune. Je vous en suis d'autant plus reconnaissant que la thématique de l'Etat de droit, au centre de nos travaux, me tient particulièrement à cœur.

Pour quelles raisons ?

En premier lieu, parce que la protection de l'État de droit dans l'Union Européenne est un sujet important pour les **citoyens** européens, et donc pour le notariat. Les récents sondages Eurobaromètre, menés par la Commission européenne, nous montrent que nos concitoyens considèrent la démocratie, les droits de l'homme et l'État de droit comme les atouts les plus importants de l'Union européenne.

Le respect de l'État de droit est également crucial pour le **fonctionnement** de notre Union. Il est essentiel pour la confiance mutuelle et la coopération judiciaire entre les États membres, pour les relations juridiques entre les

individus et donc, en fin, pour le bon fonctionnement de notre marché intérieur.

Cependant, ***il serait faux de croire que la démocratie et l'État de droit sont des acquis.***

Les récentes élections en France viennent une fois encore de nous le démontrer. La démocratie et l'État de droit doivent être entretenus et protégés, comme nos biens les plus précieux. Nous devons les chérir.

Les professions juridiques, et particulièrement les notaires, jouent un rôle fondamental pour assurer la protection des droits fondamentaux et le renforcement de l'État de droit. Un système judiciaire efficace exige que tous les professionnels du droit exercent librement leurs activités de mise en œuvre des droits individuels.

Nous, notaires, représentons une profession juridique forte dont les citoyens ont besoin dans toutes les grandes étapes de leurs vies : lorsqu'ils se marient, achètent un logement, traitent le règlement d'une succession. Nous apportons la certitude, la sécurité juridique dans ces moments de bonheur ou, parfois, dans les moments plus difficiles.

Nous sommes le visage de la justice pour les citoyens.

Les notaires sont également des acteurs clés lorsqu'il s'agit de l'application de textes législatifs européens importants. En effet, au cours de ces quinze dernières années, la politique de l'UE en matière de justice civile a été particulièrement active. De nombreux textes ont été adoptés, jetant les bases d'un véritable espace européen de liberté, de justice et de sécurité au service des citoyens européens et dont les notaires, garants de la sécurité juridique et de l'État de droit, doivent veiller à la bonne application.

Des ponts ont été construits entre les systèmes nationaux de droit civil et commercial, par exemple pour:

- garantir que les jugements d'une juridiction nationale soient automatiquement reconnus dans un autre Etat membre;
- déterminer la juridiction compétente dans les cas d'un divorce, d'une succession ou d'un mariage revêtant une dimension transfrontalière;
- favoriser la circulation des documents publics;
- créer une culture juridique commune en mettant l'accent sur la formation des praticiens;
- faciliter l'accès au droit en créant ou en soutenant la mise à disposition de ressources en ligne pour les citoyens et les praticiens.

Afin de garantir les droits des citoyens en son sein, l'Union européenne doit encore franchir certaines étapes. Des réflexions ont été engagées par la Commission européenne en vue d'une nouvelle initiative législative sur la filiation, annoncée pour 2022. Nous soutenons également depuis de nombreuses années auprès des institutions européennes la nécessité d'adopter un règlement européen relatif à la reconnaissance mutuelle des régimes de protection des adultes vulnérables. Ce point fera d'ailleurs l'objet d'un panel de discussion spécifique aujourd'hui.

Mesdames, Messieurs,

L'Etat de droit et la solidité de nos démocraties s'évaluent aussi à l'aune des crises que nous traversons. C'est avec effroi que la communauté internationale a pris connaissance le 24 février dernier de la décision de la Fédération de Russie d'envahir l'Ukraine, un pays libre, une démocratie. Très vite,

le CNUE et les 22 notariats européens ont mobilisé leurs ressources à disposition pour venir en aide au peuple ukrainien.

Le 1^{er} mars dernier, nous avons organisé une Assemblée générale extraordinaire du CNUE, avec la participation du président de la Chambre des Notaires d'Ukraine, Volodymyr Marchenko, depuis sa ville de Kharkiv alors sous les bombardements. A cette occasion, le CNUE a décidé d'accorder le statut de membre observateur à la Chambre des notaires de l'Ukraine. Outre l'aide financière et matérielle, notre priorité est désormais de veiller à la bonne application des sanctions financières à l'encontre de la Russie et de la Biélorussie, via une coopération étroite avec nos autorités nationales et européennes. Nous veillons également à apporter une aide juridique aux réfugiés ukrainiens qui ont pris la décision de rejoindre l'Union européenne. Ici encore, nos actions sont une contribution directe à la protection de l'Etat de droit au sein de l'Union européenne.

La crise ukrainienne nous a fait basculer de manière vertigineuse d'une crise – celle du Covid 19 – à une autre. Dois-je rappeler qu'il y a encore quelques mois notre priorité était d'assurer la continuité des services notariaux partout en Europe, quelles que soient les mesures sanitaires prises par nos gouvernements? Cette crise a mis en lumière notre capacité d'adaptation, mais également le virage pris il y a déjà plusieurs années vers des solutions numériques plus efficaces pour nos États, les entreprises et les citoyens. Notre préoccupation a toujours été de continuer à garantir dans le monde numérique le même niveau de sécurité juridique que dans le monde «réel». Toujours cette préoccupation de protéger l'Etat de droit qui nous habite.

La numérisation des systèmes de justice est désormais au centre des travaux des institutions européennes. La Commission européenne a publié, le 3 juin 2021, une

proposition de révision du règlement e-IDAS/e-ID, dont l'objectif est d'offrir aux citoyens et aux entreprises des portefeuilles numériques, liés à leurs identités numériques nationales. Le 1er décembre 2021, la Commission européenne a adopté plusieurs initiatives visant à numériser les systèmes judiciaires de l'UE, en les rendant plus accessibles et plus efficaces.

Sur ces propositions, le CNUE travaille de concert avec les institutions européennes. C'est une opportunité à saisir pour le notariat européen, afin de mettre en valeur notre expérience et nos réalisations, tant nationales qu'européennes.

Je suis convaincu que notre relation avec la technologie doit être neutre et jamais craintive; nous ne devons pas nous laisser désorienter et nous ne devons pas oublier que la technologie est et doit rester un service, une aide, un outil pour poursuivre les buts et les objectifs auxquels nous croyons et que nous entendons atteindre. Nous devons être capables d'utiliser au mieux les différents outils technologiques, sans jamais perdre de vue notre identité, notre fonction, nos caractéristiques. C'est donc avec une grande curiosité que je vais suivre les échanges du panel qui traitera aujourd'hui de ces questions.

En guise de conclusion, je saisis l'occasion pour transmettre cette invitation à tous les notaires d'Europe présents aujourd'hui: face aux incertitudes économiques et géopolitiques, **faisons** - en collaboration avec tous les notariats de l'Europe - quelque chose de plus et de mieux, **quelque chose d'européen**.

Faisons quelque chose d'européen parce que dans tous les cas, même si l'UE cesse d'exister demain, l'Europe des citoyens et des entreprises continuera à vivre. Notre futur est européen.

Je vous remercie.